REPUBLIQUE DU SENEGAL

=-=-=-=-=

MINISTERE DE LA FAMILLE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ DE LA MICRO FINANCE ET DE LA PETITE ENFANCE

=-=-=-=-=

DIRECTION DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT

PROJET DES TERMES DE REFERENCES

- 20ème EDITION DE LA JOURNEE DE L'ENFANT AFRICAIN ET
- 22ème EDITION DE LA SEMAINE NATIONALE DE L'ENFANT

Avril 2010

Contexte et justification

Le Sénégal, à l'instar de la communauté africaine, célèbre le 16 juin de chaque année la **« Journée de l'Enfant Africain »** en commémoration du massacre des enfants survenu en 1991 à Soweto en Afrique du Sud.

Le Ministère de la Famille dans son rôle de protection et de promotion des droits de l'enfant a instauré la **Semaine Nationale de l'Enfant (SNE)** qui est à sa XXIIème édition. Depuis quelques années la célébration de la **JEA** marque en même temps la cérémonie d'ouverture de la **SNE**.

Ces deux événements constituent des temps fort de réflexion sur les problémes auxquels les enfants sont confrontés dans leur quotidien et qui portent atteinte à leurs droits les plus fondamentaux.

Le thème retenu pour cette XXème édition de la JEA **« Planification et budgétisation pour le bien-être de l'enfant : une responsabilité collective »** se révèle à la fois pertinent et actuel. Au moment où les organisations internationales pour le développement reconnaissent que plusieurs pays africains ne réaliseront pas les Objectifs du Millénaire pour le Développement(OMD) fixés pour 2015 (alors que la quasi-totalité des OMD se rapportent à l'enfant) , la célébration de la **JEA** et de la **SNE** offre la double opportunité de faire le diagnostic de la mise en œuvre de la volonté publique en matière de promotion des droits de l'enfant d'une part et d'autre part de susciter des réformes coordonnées et multisectorielles pour améliorer l'intervention envers les enfants.

Au Sénégal en matière de politique de l'enfance de nombreux adjuvants communautaires se partagent la responsabilité de veiller au bien-être des enfants. Outre la famille et la communauté, l'Etat et les partenaires au développement jouent également un rôle substantiel pour promouvoir le bien être des enfants. . Chaque jour qui passe, la situation des enfants devient prèoccupante davantage, à cause de la pauvreté des familles, de la taille importante des ménages, de la perte des parents biologiques, et dont les conséquences sont les mauvais traitements, la propagation des maladies, la détérioration de leurs conditions de vie, le travail des enfants et leur utilisation dans des activités nuisibles à leur survie et à leur développement (la mendicité et la prostitution). En effet, des centaines de milliers d'enfants seraient en situation de vulnérabilité et de précarité. Environ 23% des enfants âgés de 6 à 7 ans seraient impliqués dans des activités économiques dont 500000 sont concernés par les pires formes de travail des enfants[1].

Le Sénégal en s'inscrivant dans un programme d'éducation de qualité pour tous dans le cadre du Programme Décennal d'Education et de Formation (PDEF) a consenti

[1] **Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, BIT/ENEA, 2005**

40% de son budget national au secteur de l'éducation. Cependant il existe des points à améliorer au niveau du recrutement et de la formation.

Dans le domaine de la santé, malgré une amélioration remarquable de la mortalité infanto-juvénile de 2005 à 2008 avec 10% de réduction par an[2], la santé des enfants reste encore préoccupante.

Au vu de tous ces problèmes, la réforme des processus de planification et de budgétisation est nécessaire afin de favoriser l'amélioration de la fourniture des services au profit de l'enfant, une utilisation plus efficace et plus efficiente des ressources, une utilisation mieux ciblée des fonds et davantage de responsabilisation au niveau de la mise en œuvre des politiques. Cependant, il est impératif que le Sénégal, à l'image de nombreux gouvernements africains, s'attèle à relever le défi important d'améliorer la planification, la budgétisation et de clarifier le lien quasi-consubstantiel entre ces deux opérations.

La célébration de **la XXème édition de la JEA et la XXIIème édition** de la SNE offre ainsi le prétexte à tous les acteurs qui partagent la responsabilité d'assurer le bien-être de l'enfant, d'engager une réflexion profonde et systématique sur l'amélioration du processus de planification et de budgétisation de leurs actions.

II- OBJECTIF GENERAL

Améliorer le processus de planification et de budgétisation pour le bien-être de l'enfant.

III- OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Proposer une approche et des axes de plaidoyer en vue d'influer sur les politiques budgétaires favorisant le bien-être de l'enfant ;
- Identifier les domaines de planification pour le bien-être de l'enfant ;

IV- RESULTATS ATTENDUS

- Approche et axes de plaidoyers déterminés.
- Domaines de planification pour le bien-être de l'enfant identifiés

V- METHODOLOGIE

En vue de l'implication des tous les acteurs :

- Réunions de partage de TDR et de préparation de plaidoyer avec les membres du Comité National de l'Enfant ;

---

[2] **Sud online.sn 8 février 2010**

- Atelier de partage avec la presse ;
- Lettres d'information aux Gouverneurs, aux Préfets et Chefs de Services Régionaux du MFSAEFMFPE, pour la tenue de CRD, CDD ou réunions de partage ;
- Lettres d'information aux partenaires, aux responsables des médias ;
- Tenue des CRD et de CDD spéciaux au niveau de la région ou du département devant abriter la célébration officielle de la JEA et la cérémonie de clôture de la SNE.

VI- STRATEGIES

Afin d'élaborer une politique de planification/budgétisation cohérente et une stratégie efficace, il faut :

- Diagnostiquer le processus de planification/budgétisation en impliquant les différents partenaires intervenant dans l'élaboration des politiques pour l'enfant ;
- Proposer des solutions aux pratiques favorisant une dispersion des fonds ;

VII/ ACTIVITES

- réaliser une revue documentaire sur la programmation budgétaire en faveur des enfants au Sénégal
- Information des enfants sur le plaidoyer pour le respect des droits des enfants à tous les niveaux : les élèves des écoles et des daaras, les enfants de la rue, ...
- Formation des enfants pour l' élaboration d'un plaidoyer pour une planification et une budgétisation de leur bien être devant les détenteurs d'obligations
- organiser un atelier partage avec les enfants de toutes catégories sociales
- préparer des sketchs sur le thème durant la semaine de l'enfance
- organiser un panel avec les décideurs publics et privés à tous les niveaux
- organiser des rencontres bilatérales avec l'Etat et les partenaires techniques financiers

VII- LIEU ET DUREE

La Journée de l'Enfant Africain et la Semaine Nationale de l'Enfant seront célébrées sur toute l'étendue du territoire national.

La cérémonie officielle d'ouverture de la **JEA** aura lieu le **16 juin 2010** à .....et la clôture de la **SNE** est prévue le **22 juin 2010** à ....

Contexte et justification

Le Sénégal, à l'instar de la communauté africaine, célèbre le 16 juin de chaque année la **« Journée de l'Enfant Africain »** en commémoration du massacre des enfants survenu en 1991 à Soweto en Afrique du Sud.

Le Ministère de la Famille dans son rôle de protection et de promotion des droits de l'enfant a instauré la **Semaine Nationale de l'Enfant (SNE)** qui est à sa XXIIème édition. Depuis quelques années la célébration de la **JEA** marque en même temps la cérémonie d'ouverture de la **SNE**.

Ces deux événements constituent pour tous les acteurs des temps fort de réflexion sur les problémes auxquels les enfants sont confrontés dans leur quotidien et qui portent atteinte à leurs droits les plus fondamentaux.

Le thème retenu pour cette XXème édition de la JEA **« Planification et budgétisation pour le bien-être de l'enfant : une responsabilité collective »** se révèle à la fois pertinent et actuel. Au moment où les organisations internationales pour le développement reconnaissent que plusieurs pays africains ne réaliseront pas les Objectifs du Millénaire pour le Développement(OMD) fixés pour 2015 (alors que la quasi-totalité des OMD se rapportent à l'enfant) , la célébration de la **JEA** et de la **SNE** offre la double opportunité de faire le diagnostic de la mise en œuvre de la volonté publique en matière de promotion des droits de l'enfant d'une part et d'autre part de susciter des réformes coordonnées et multisectorielles pour améliorer l'intervention envers les enfants.

Deux décennies après la mise en place de différentes dispositions juridiques et institutionnelles le sort vécu par les enfants africains n'est guère reluisant. En effet, « des millions d'entre eux meurent chaque année de maladies qu'on aurait pu éviter, des millions sont privés d'éducation et plus encore sont victimes de violences quotidiennes à la maison, à l'école ou dans leurs communautés (...). Un nombre incroyable d'enfants souffre d'un handicap, mais beaucoup restent invisibles ou sont carrément cachés à notre grande honte »[1]. De nombreux obstacles obstruent encore la voie du bien-être de l'enfant africain.

Au Sénégal en matière de politique de l'enfance de nombreux adjuvants communautaires se partagent la responsabilité de veiller au bien-être des enfants. Outre la famille et la communauté, l'Etat et les partenaires au développement jouent également un rôle substantiel pour promouvoir le bien être des enfants. Mais il faut reconnaître que malgré les politiques et programmes orientés dans le domaine de l'enfance le développement de l'enfant est menacé par plusieurs facteurs. Chaque jour qui passe, la situation des enfants devient prèoccupante davantage, à cause de

[1] **Rapport de l'Afrique sur le Bien Etre de l'Enfant 2008**

II- OBJECTIF GENERAL

Améliorer le processus de planification et de budgétisation pour le bien-être de l'enfant.

III- OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Proposer une approche et des axes de plaidoyer en vue d'influer sur les politiques budgétaires favorisant le bien-être de l'enfant ;
- Proposer les domaines de planification pour le bien-être de l'enfant ;
- Elaborer des supports de communication.

IV- RESULTATS ATTENDUS

- Approche et axes de plaidoyers déterminées.
- Domaines de planification pour le bien-être de l'enfant identifiés
- Supports de communication disponibles.

V- METHODOLOGIE

En vue de l'implication des tous les acteurs :

- Réunions de partage de TDR et de préparation de plaidoyer avec les membres du Comité National de l'Enfant ;
- Atelier de partage avec la presse ;
- Lettres d'information aux Gouverneurs, aux Préfets et Chefs de Services Régionaux du MFSAEFMFPE, pour la tenue de CRD, CDD ou réunions de partage ;
- Lettres d'information aux partenaires, aux responsables des médias ;
- Tenue des CRD et de CDD spéciaux au niveau de la région ou du département devant abriter la célébration officielle de la JEA et la cérémonie de clôture de la SNE.

VI- STRATEGIES

Afin d'élaborer une politique de planification/budgétisation cohérente et une stratégie efficace, il faut :

- Diagnostiquer les forces et faiblesses du processus de planification/budgétisation en impliquant les différents partenaires intervenant dans l'élaboration des politiques pour l'enfant ;
- Proposer des solutions aux pratiques défectueuses favorisant une dispersion des fonds ;

- Sensibiliser pour une meilleure planification et budgétisation des activités de plaidoyer.

VII- LIEU ET DUREE

La Journée de l'Enfant Africain et la Semaine Nationale de l'Enfant seront célébrées sur toute l'étendue du territoire national.

La cérémonie officielle d'ouverture de la **JEA** aura lieu le **16 juin 2010** à .....et la clôture de la **SNE** est prévue le **22 juin 2010** à ....